

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

Annexe A W0002-180001 17 décembre 2018

SERVICES DE RETOUCHE POUR LA GARDE DE CÉRÉMONIE

BASE DE PAIEMENT

La présente exigence vise les services de retouche pour la garde de cérémonie. La quantité estimative indiquée pour l'année et pour chaque opération est basée sur les usages de l'an passé et ne vise qu'une seule unité.

Grades, titres et abréviations

Veste de grande tenue, modèle d'un officier de la Garde de cérémonie, (2 lt, lt, capitaine et major, lcol et col). Sous-officier supérieur (s/off sup), adjudant-chef (adjuc), sergent major de régiment (SMR), adjudant (adj), sergent major de compagnie (SMC), tambour major (TM), sergent major musicien (SMM), adjudant musicien (adjum), sergent (Sgt) et sergent des couleurs Sgt, Sgt et autre MR sub: cplc, cpl, sdt; musicien (mus) et/ou autre garde (GDSM).

BASE DE PAIEMENT

- Prix unitaires fermes en dollars canadiens;
- Prix unitaires fermes y compris le coût de la collecte et de la livraison des articles;
- Prix unitaire fermes, taxes applicables en sus, droits de douane et taxes d'accise compris;
- Les prix unitaires fermes comprennent tous les coûts liés à la prestation du service conformément à l'annexe B, Énoncé des travaux;

Année 1 – de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2019

Année 2 - du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020

Année 3 - du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021

1. COL

a. Remplacer le col endommagé par un autre de la même taille. Défaire complètement la couture du bas de la bande du col, du devant au dos. Défaire la couture intérieure de la bande du col et retirer ce dernier. Coudre le nouveau col en place sur la tunique, dans la position d'origine. Replier la couture sur l'intérieur du col et de la tunique vers le haut et faufiler au ruban de 1/4 po avec du fil pour couture à la main. Coudre solidement les crochets métalliques du col avant de coudre la doublure du col. Cette opération doit inclure le retrait et l'installation de la languette de tissu sur le col et la couture des crochets métalliques. Le MDN fournit les cols (voir Annexe C, Figure 3). La facturation doit inclure toutes les opérations mentionnées ci-dessus.

REMARQUE : Ne peut être combiné avec 1b ou 1c

 QTÉ : 20
 Par an

 Par vêtement
 _____\$ Année 1

 _____\$ Année 2
 _____\$ Année 3

	à la hauteur souha col et de la tuniqu Recoudre la doub	utons d'épaulettes. Ajuster les coutures d'épa aitée. Recoudre le col sur le dos de la tuniqu de vers le haut et faufiler le ruban de 1/4 po dure de la bande de col et les boutons d'é ans mentionnées ci-dessus.	e. Replier la couture sur l'intérieur du o avec du fil pour couture à la main.
	REMARQUE : Ne	peut être combiné avec 1a ou 1c	
	QTÉ : 50 Par Par vêtement	an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
c.	devant au dos. D deux coutures d'é nouveau col à la l'intérieur du col e la main. Coudre : Recoudre la doub retrait et l'installat	placer le col (taille différente). Défaire compéfaire la couture de l'intérieur du col et retire paule, si nécessaire. Ajuster les coutures d'a hauteur souhaitée. Recoudre le col sur t de la tunique vers le haut et faufiler le rubai solidement les crochets métalliques du col·lure de la bande de col et les boutons d'épairion de la languette de tissu sur le col et la cols (voir Annexe C, Figure 3).	er les boutons d'épaulettes. Ouvrir les épaule et les recoudre puis ajuster le la tunique. Replier la couture sur n de 1/4 po avec du fil pour couture à avant de coudre la doublure du col. ulettes. Cette opération doit inclure le
	REMARQUE : Ne	peut être combiné avec 1a ou 1b	
	QTÉ : 50 Par vêtement	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
d.		arties mâle et femelle des crochets métalées (voir Annexe C, Figure 3).	lliques du col, uniquement si elles
	QTÉ : 20 Par vêtement	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
е.	Retirer et mettre	une languette en tissu sur le col (voir anne	exe C, Figure 3).
	QTÉ : 100 Par vêtement	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
f.	Confection du c	ollet des s/off sup, ce qui comprend le ré écifique)	etrait et la pose du collet (doublet
	QTÉ : 1 Par vêtement	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3

Abaisser le col existant. Découdre l'arrière du bas du col jusqu'à la couture d'épaule. Défaire la couture de l'intérieur du col et, uniquement si nécessaire, les deux coutures d'épaule puis, s'il y a

g.	Confection du collet des MR, ce qui comprend le retrait et la pose du collet (voir Annexe C, Figure 3).					
	QTÉ : 12 Par vêteme	Par an nt	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			
C	OUTURES DU	DOS (voir Annexe C, Figures 1, 2, 4 et 5)				
a.	doivent être ouvrir la cou matelassage	agrandir par la couture du dos, de l'emmanchure jus entièrement défaites, de l'emmanchure jusqu'à l'ourlet, s iture de la manche afin de permettre l'ajustement appropri e et la doublure doivent également être ajustés en conséque l'emmanchure à l'ourlet, conformément aux instructions.	ans exception. Il faut donc é de la couture latérale. Le			
		E : Ne pas couper l'excédent de tissu écarlate ni de la dou largir la veste plus tard si nécessaire.	blure après la retouche afin			
	QTÉ : 150 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			
b.	Rétrécir ou	agrandir par la couture du dos (partie poitrine).				
	QTÉ : 25 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			
c.	Rétrécir ou	agrandir par la couture du dos (partie taille).				
	QTÉ : 25 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			
d.	Rétrécir ou	agrandir par la couture du dos (partie basque).				
	QTÉ : 75 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			
e.	Rétrécir ou	agrandir par la couture du dos (partie poitrine).				
	QTÉ : 15 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			

2.

	f.	Rétrécir ou aç	grandir par la couture du dos (parties taille et basque).	
		QTÉ : 25 Par côté	Par an	
		i di oote		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
3.	C	OUTURES LA	TÉRALES (voir annexe C, Figure 1, 2, 6 et 7).	
	_	Dátuá olu ou	annon din man la continua lattinale da Banananahinna à l'	accelet. I an accelerance delicement
	a.	être entièrer couture de matelassage	agrandir par la couture latérale, de l'emmanchure à l' ment défaites, de l'emmanchure jusqu'à l'ourlet, sans ex la manche afin de permettre l'ajustement approprié e et la doublure doivent également être ajustés en conséqu l'emmanchure à l'ourlet, et la couture de la manche, confo	ception. Il faut donc ouvrir la de la couture latérale. Le uence. Recoudre les coutures
		QTÉ : 150	Par an	
		Par côté		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
	b.	Rétrécir ou	agrandir par la couture latérale (partie poitrine).	
		QTÉ : 50	Par an	
		Par côté		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
	c.	Rétrécir ou	agrandir par la couture latérale (taille).	
		QTÉ : 20	Par an	
		Par côté		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
	d.	Rétrécir ou	agrandir par la couture latérale (basque de la veste).	
		QTÉ : 50	Par an	
		Par côté		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
	e.	Rétrécir ou	agrandir par la couture latérale (parties poitrine et bas	sque).
		QTÉ : 20	Par an	
		Par côté		\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3
	f.	Rétrécir ou	agrandir par la couture latérale (parties taille et basqu	e) .
		QTÉ : 25	Par an	
		Par côté	. 4. 4	\$ Année 1
				\$ Année 2
				\$ Année 3

4.	COUTURES DE LA TAILLE (voir Annexe C, Figures 1 et 2)	
	Abaisser ou monter la taille (de crochet de ceinture à crochet de ceinture).	
	QTÉ : 10 Par an Par côté \$ A \$ A	
	REMARQUE : Paragraphe 2, 3, et 4 : ne pas couper le tissu excédentaire, sauf personnel du service d'approvisionnement de la GC.	indication du
5.	RÉDUCTION AU NIVEAU DES ÉPAULES	
	Il faut ouvrir la couture des épaules et de la doublure. Enlever la manche, le coussine l'épaulette de la tunique et ajuster la tunique aux mesures souhaitées. Recoudre manche, la doublure, les coussinets d'épaule et les épaulettes. S'assurer que la double en place et n'est pas torsadée dans la manche. Replacer l'épaulette en l'alignant corrections.	en place la olure est bien
	QTÉ : 10 Par an Par côté \$ A \$ A \$ A	
6.	AGRANDIR L'EMMANCHURE AU NIVEAU DE LA POITRINE	
	Les coutures des manches et de la doublure au niveau des emmanchures doivent à afin de les ajuster au marquage à la craie. Conserver la tolérance de la couture d'origine (ne pas ajuster cette couture), coudre la manche à l'emmanchure du tissu é l'ajustement approprié. Avant de coudre, vérifier que la couture de la manche est dan d'origine. Égaliser (couper) le tissu écarlate excédentaire de l'emmanchure avec la couture de la manche. Recoudre le matelassage correctement à la main ou à la mac de huit (8) points par pouce, puis recoudre la doublure de la manche à la main en double.	de manche carlate selon s sa position tolérance de hine à raison
	REMARQUE : La manche doit rester inchangée, la couture doit suivre la ligne de cout Éviter de couper la couture de la manche.	ure d'origine.
	QTÉ : 100 Par an Par côté\$ A\$ A	

7. RACCOURCIR OU RALLONGER LA TUNIQUE

Cette opération comprend le retrait et l'ajout du parement à boutonnières du dos (si nécessaire). Pour raccourcir la tunique et monter les parements à boutonnières du dos, ouvrir la couture du dos jusqu'à la couture de la taille, ouvrir cette dernière au-dessus des parements, retirer les deux (2) boutons du haut et amener le parement à la hauteur souhaitée. Refermer les coutures de la taille et du dos puis recoudre les deux (2) boutons du haut. Seuls deux boutons doivent être retirés pour cette opération. L'ourlet du bas doit être soigneusement repassé avant d'être cousu. L'ourlet du parement du dos doit servir de guide pour uniformiser l'ourlet de toute la tunique, tout tissu excédentaire doit être coupé, s'il y a lieu. Ne couper le passepoil que s'il reste plus de 1/2 po. L'ourlet du bas doit être cousu au point de chausson ou au point invisible avec le fil approprié en s'assurant que les deux côtés du tissu sont pris dans la couture. N'utiliser aucun autre point de couture pour cette opération. S'assurer que la tension de la couture n'est pas trop

forte afin d'éviter que le tissu ne fronce ou que les points soient visibles de l'autre côté. Rallongement de la basque (ne rallonger que s'il reste suffisamment de tissu).

a.	Raccourcir ou rallonger la tunique du panneau avant au panneau latéral.					
	QTÉ : 20 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2			
	REMARQUE	: Ne peut être combiné avec 7b, c, ou d.	\$ Année 3			
b.	Raccourcir o	ou rallonger la tunique, partie du parement à boutonnière	es.			
	QTÉ : 50 Par côté		\$ Année 1 \$ Année 2			
	REMARQUE	: Ne peut être combiné avec 7a, c, ou d.	\$ Année 3			
c.	Raccourcir I	a tunique du passepoil à la couture latérale.				
	QTÉ : 30 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2			
	REMARQUE	: Ne peut être combiné avec 7a, b, ou d.	\$ Année 3			
d.	Raccourcir t	oute la tunique.				
	QTÉ : 50 Prix :	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2			
	REMARQUE	: Ne peut être combiné avec 7a, b ou c.	\$ Année 3			
	L'entrepreneu	: La doublure de la tunique doit être ajustée en conséquel ur doit suivre à la lettre les explications de la cout nent de la tunique. Aucune dérogation aux instructions ne se	urière de la GC sur le			
RÉ	PARATION D	E LA DOUBLURE DE LA MANCHE				
	QTÉ : 10 Par manche	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3			

8.

- 9. PAREMENT À BOUTONNIÈRES DE POIGNET, MANCHE ET DOS (voir Annexe C Figures 9, 10, 11 ou 12)
 - a. Raccourcir les manches. Retirer les anneaux des boutons et les boutons (si la tunique est vieille). Ouvrir la couture de la doublure de la manche suffisamment pour pouvoir faire les retouches de l'intérieur de la couture de la manche. Les parements à boutonnières et les poignets peuvent alors être enlevés. Ajuster le poignet aux dimensions requises et recoudre le poignet et le parement à boutonnières sur la manche. Remettre les boutons et les anneaux en place puis refermer la couture de la manche. Retourner les poignets et coudre le revers à la manche avec du fil de couture à la main, ajuster la doublure et la coudre au poignet. Cette opération inclut le retrait et la remise en place des boutons.

	QTE : 175	Par an	
	Par côté		\$ Année 1
			\$ Année 2
			\$ Année 3
			·
	est ajustée o pourrait crée permis de	: L'entrepreneur doit s'assurer que la doublure de la mancle correctement avec de recoudre. Il ne doit pas y avoir d'or r un bourrelet ou une doublure trop lâche qui pourrait dé couper l'excédent de doublure, jusqu'à un certain p ment des manches.	excédent de doublure qui passer le poignet. Il sera
b.	d'une tunique parement à b	s manches. L'opération est la même que 10a, à l'exception e usagée, il faut s'assurer que la boutonnière supérieure noutonnières de la manche et le poignet sont abaissés. Si les /4 po, les boutonnières seront visibles. Cette opération inclutions.	l'est pas visible lorsque le s manches sont rallongées
	QTÉ : 30	Par an	
	Par côté	i di dii	\$ Année 1
	i di oote		\$ Année 2
			\$ Année 3
c.	que 10a ou	e parement à boutonnières de manche (tous les grades) 10b, à l'exception du fait qu'il n'est pas nécessaire d'enlev on raccourcit ou rallonge les manches. Cette opération incl utons.	er les poignets, ce qui est
	QTÉ : 30	Par an	
	Par côté	i di dii	\$ Année 1
	. a. ooto		\$ Année 2
			\$ Année 3
			φ / ιιιιίου σ

REMARQUE: Le MDN fournira les nouveaux parements à boutonnières.

	d.	boutons, ouv que les parer le dos de la parement. Re	le parement à boutonnières du dos pour MR. L'opérir la couture de la taille arrière et la couture du parement ju ments à boutonnières et les enlever. Placer et recoudre le tunique. Recoudre les nouveaux parements en même efermer la couture de la taille comme il se doit et remettron inclut le retrait et la remise en place des boutons.	usqu'à la taille, ne découdre es nouveaux parements sur temps que la couture du
		QTÉ : 30 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
		(8) points po	: Les deux boutons supérieurs doivent être cousus avec u our être fermement maintenus en place. Le MDN fourni ts au paragraphe 10.	
10.		se en place d iques neuves)	les boutons sur le parement à boutonnières de la mai	nche (ne s'applique qu'aux
			et pas nécessaire de raccourcir ou de rallonger les manch ettre les boutons avec les anneaux en place puis recoudre	
		QTÉ : 50 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
11.	Me	ttre les pince	s sur les tuniques	
			onsiste à découdre le panneau latéral du devant et la cout ince, faire les ajustements nécessaires et reprendre toutes	
		QTÉ: 30 Par tunique	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
12.	СО	NVERSION D	O'UNE TUNIQUE DE MR EN TUNIQUE DE C/SGT ET DE S	SGT
	a.	quatre (4) bogalon or et le boutons à an	à boutonnières des manches. Défaire les coutures du putons et les parements à boutonnières de la manche. Ce coudre en place. Recoudre les parements à boutonnières ineaux en place. Cette opération inclut le retrait et la remise tous les galons.	ouvrir l'extra-fort blanc d'un des manches et mettre les
		QTÉ : 10 Par côté	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3

b.	b. Parements à boutonnières du dos. Enlever les parements à boutonnières du dos ainsi que les 10 boutons. Recouvrir le galon blanc, d'un galon or et le coudre en place. Recoudre les parements à boutonnières du dos en place, reprendre les coutures des parements et remettre les boutons avec les anneaux. Recoudre les deux boutons supérieurs en faisant au moins huit (8) points. Cette opération inclut le retrait et la remise en place des boutons. Le MDN fournit tous les galons.						
	QTÉ : 10 Par an Par côté	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3					
c.	Galon argenté (Pipe Major Doublet only) Poser le galon argenté en les épaulettes, la manche et les panneaux. Découdre et réassembler donnent accès aux parties devant être posées.						
	QTÉ:1 Par an Par tunique	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3					
13. CC	NVERSION D'UNE TUNIQUE DE MR EN TUNIQUE USAGÉE D'ADJU	M/ADJUC					
	placer les poignets de MR ou les poignets, les parements à boutonnièr ettes et le col usés et les remplacer par des articles neufs.	res des manches et du dos,					
a.	Poignets et parements à boutonnières des manches. Enlever les poignets, les parements à boutonnières et les boutons. Ouvrir la doublure de la manche, ajuster les nouveaux poignets à la longueur voulue et poser les nouveaux modèles de poignets et de parements à boutonnières des manches. Recoudre la doublure et remettre les boutons avant de fermer la doublure. Cette opération inclut le retrait et la remise en place des boutons.						
	QTÉ: 3 Par an Par manche	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3					
b.	Parements à boutonnières du dos. Défaire la couture des pareme taille et retirer les parements ainsi que les boutons et les galons exis l'extra-fort blanc d'un nouveau galon (comme l'illustre l'exemple). S'il destinée à un ADJUM/ADJUC, le galon existant devra être rempla Recoudre les parements à boutonnières au dos de la tunique. Cette o remise en place des boutons.	stants s'il y a lieu, recouvrir s'agit d'une tunique usagée ccé par un nouveau galon.					
	QTÉ: 3 Par an Par manche	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3					

C.	galon en plac couture du g	ce et poser un gallon of, on ce et poser un nouveau galor galon sur le col. Le retrait et po, ou 1c (selon le cas).	n. Recoudre le col e	en place. Lo	e prix ne c	loit inclu	re que la
	QTÉ:3	Par an					
	Par col					_\$ Anné	e 1
						_\$ Anne	e 3
d.		Ouvrir la couture de la tête da aulettes en place en vérifiant nnière.					
	QTÉ: 50	Par an					
	Par épaulett					\$ Anné	e 1
	•						
						_\$ Anné	e 3
	ADJUM/ADJ	E : Le nouveau modèle de po IUC sera fourni par le MDN s 17, 18 et 19.					
14.		UNE TUNIQUE DE MR EN 40 HEURES DE TRAVAIL	TUNIQUE DE TAN	IBOUR OL	J DE TAN	IBOUR-	MAJOR
	inclues dans le personne. Tou inclues dans le de tambour o	nversion d'une nouvelle tuni e prix la conversion et toutes utes les modifications qui do e prix. AUCUNS FRAIS SUPF ou de tambour-major. L'appr si que les galons.	les altérations néc pivent être faites p PLÉMENTAIRES ne	essaires er our conver peuvent êt	n fonction tir la tunio re appliqu	de la ta que doiv és à une	ille de la vent être e tunique
	QTÉ : 6	Par an					
	Par vêtement					\$ Anné	e 1
						\$ Anné	e 2
						_\$ Anné	e 3
		: Se conformer stricteme ement de la GC.	nt à l'échantillon	de tuniqu	ie fourni	par le	service
15. C	ONVERTIR UN	NE TUNIQUE DE MR (MR su	b.) EN TUNIQUE D'	OFFICIER			
du dos,	, du col, des ép	cessite le remplacement des paulettes par de nouveaux af e retrait et la remise en place	tributs d'officier (vo				
a.	Poignets.						
	QTÉ : 10	Par an					
	Par poignet					\$ Anné	≙ 1
	i ai poigilet				-	_Ψ Anne	
						_\$ Anné	

b.	Parements à boutonnières de la manche.	
	QTÉ : 10 Par an Par parement à boutonnières	\$ Année 1
		\$ Année 2 \$ Année 3
d.	Parement à boutonnières du dos.	
	QTÉ : 10 Par an	
	Par parement à boutonnières	\$ Année 1
	·	\$ Année 2
•	Col	\$ Année 3
e.	Coi	
	QTÉ : 10 Par an	
	Par col	\$ Année 1
		\$ Année 2
		\$ Année 3
f.	Épaulettes.	
	QTÉ : 10 Par an	Φ Ammán 4
	Par épaulette	\$ Année 1 \$ Année 2
		\$ Année 3
16.	CONFECTION DES POIGNETS POUR ADJUM/ADJUC.	
	Un nouveau fournisseur doit produire un échantillon de préproduselon le modèle et l'échantillon fourni par le service d'approvision doit respecter strictement le modèle fourni. Lorsque la Grand préproduction, l'entrepreneur procède à la confection du reste de l	nement de la GC. L'entrepreneur C a approuvé l'échantillon de
	QTÉ : 4 Par an	
	Par poignet	\$ Année 1
		\$ Année 2
		\$ Année 3
	REMARQUE: Le MDN fournira le tissu.	
17. C	ONFECTION DES PAREMENTS À BOUTONNIÈRES DES MANCH	IES POUR ADJUM/ADJUC
	Un nouveau fournisseur doit produire un échantillon de préprod selon le modèle et l'échantillon fourni par le service d'approvision doit respecter strictement le modèle fourni. Aucun écart ne sera p l'échantillon de préproduction, l'entrepreneur procède à la cor requise.	nement de la GC. L'entrepreneur ermis. Lorsque la GC a approuvé
	QTÉ : 4 Par an	
	Par parement à boutonnières	\$ Année 1
		\$ Année 2
		\$ Année 3

REMARQUE: Le MDN fournira le tissu.

18. CONFECTION DES ÉPAULETTES POUR ADJUM/ADJUC

Un nouveau fournisseur doit produire un échantillon de préproduction qui doit être confectionné selon le modèle et l'échantillon fourni par le service d'Approvisionnement de la GC. L'entrepreneur doit respecter strictement le modèle fourni. Aucun écart ne sera permis. Lorsque la GC a approuvé l'échantillon de préproduction, L'entrepreneur procède à la confection du reste de la quantité requise.

QTÉ:4	Par an	
Par épaulett	е	\$ Année 1
		\$ Année 2
		\$ Année 3

REMARQUE: Les opérations indiquées aux paragraphes 17, 18 et 19 exigent un travail très soigné. L'entrepreneur devra être très méticuleux lors de l'assemblage et de la couture des différents éléments. GC inspectera le travail de près pour vérifier l'exactitude des modèles.

19. CONFECTION D'UNE TUNIQUE DE TAILLE PARTICULIÈRE

Il s'agit de confectionner une tunique entièrement neuve pour une personne à qui aucune tunique existante ne convient. Le prix comprend la confection d'une tunique ainsi que tous les ajustements. Pour les tuniques des officiers, des ADJUC et des ADJUM, le prix devrait être inférieur puisque le MDN fournit les poignets, les parements à boutonnières des manches et du dos ainsi que les épaulettes. Il est important de prendre de bonnes mesures. Le MDN fournit le patron et le tissu.

a. Officiers	et	AD.	JU	C	Ά	D.	JU	М.
--------------	----	-----	----	---	---	----	----	----

	QTÉ : 1 Par an Par tunique	\$ Année 1 \$ Année 2
		\$ Année 3
b.	C/sgt, sgt et MR sub.	 -
	QTÉ : 1 Par an	
	Par tunique	\$ Année 1
		\$ Année 2
		\$ Année 3
		φ,ππου θ

20. ÉCUSSONS, GRADES ET INSIGNES

Les écussons, les grades et les insignes doivent être cousus à la main, à 1/8 po du bord et à travers toutes les épaisseurs de tissu. Une couture à la machine n'est pas acceptable. Le MDN fournira tous les écussons, grades et insignes.

a.	Retrait	des	insignes	de	grade	€.
----	---------	-----	----------	----	-------	----

QTÉ : 30	Par an	
Par insigne		\$ Année 1
_		\$ Année 2
		\$ Année 3
		\$ Anne

b.	Couture des	insignes de grade – cpl, cplc, sgt, sgt é-m, ADJUM, AD.	JUC.
	QTÉ : 100 Par insigne	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
C.		signe du col. Il s'agit des grenades blanches, argentées entées des GGFG.	et or ainsi que des étoiles
	QTÉ : 60 Par insigne		\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
d.		'insigne de col. Il s'agit des grenades blanches, argentées rgentées des GGFG.	et or ainsi que des étoiles
	QTÉ : 200 Par insigne		\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
e.		épaulettes, des insignes de grade d'officier. Il s'agit de biles argentées pour les grades d'officier.	d'une couronne argent et
	QTÉ : 30 Par insigne	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
f.		épaulettes, des insignes de grade d'officier. Il s'agit étoiles argentées pour les grades d'officier.	d'une couronne argent et
	QTÉ : 100 Par insigne	Par an	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3

21. BOUTONS

Tous les boutons de la tunique, sauf quatre (4), sont maintenus en place par des anneaux de bouton. Les quatre (4) boutons qui ne le sont pas sont placés comme suit : deux (2) petits boutons sont cousus sur les épaules pour les épaulettes et les deux (2) autres plus gros sont cousus en haut des parements à boutonnières du dos, au niveau de la ceinture. Ces boutons doivent être fermement cousus en place avec au moins huit (8) points ou plus.

REMARQUE: Les boutons doivent être cousus avec un fil double, au moins huit (8) points doivent être exécutés pour les maintenir fermement en place.

i	a.	Retrait et installation des boutons avec anneau. Le MDN fournira les	boutons et les anneaux.
		QTÉ : 1200 Par an	
		Parement à boutonnières de la manche, par bouton (8 max.)	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
			\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
		Devant de la tunique des CGG, par bouton (8 max.)	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
		Devant de la tunique des CGFG, par bouton (8 max.)	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
	b.	Couture des boutons.	\$ Affilee 3
		QTÉ: 400 Par an Parement à boutonnières du dos niveau ceinture (max. 2), par bouton	\$ Année 1 \$ Année 2
		Boutons d'épaulettes (max. 2), par bouton	\$ Année 3 \$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
(C.	Installation ou déplacement du bouton intérieur (bouton en plastique	e du type à coudre).
		QTÉ: 20 Par an Par bouton	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
	d.	Ajustement des boutonnières. Lorsque les boutonnières sont trop ajuster le trou en conséquence.	petites ou trop grandes,
		QTÉ : 30 Par an Par bouton	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
22.	AR	TICLES DE RETENUE DE CEINTURE	
		Retrait de l'article lorsque des retouches le nécessitent ou remplace utilisable.	ement lorsqu'il n'est plus
		QTÉ : 5 Par an Par crochet	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3

23. ALLERS ET RETOURS AU MAGASIN DE VÊTEMENT DE LA GARDE DE CÉRÉMONIE OU À L'UNIVERSITÉ CARLETON POUR LES ESSAYAGES

L'entrepreneur doit pouvoir se déplacer, par ses propres moyens, pour faire des ajustements au magasin de la Garde de cérémonie et à l'Université Carleton. L'entrepreneur doit être disponible pour répondre au besoin, y compris le samedi, le dimanche et les jours fériés. Le service d'approvisionnement de la GC communiquera à l'avance les dates, l'heure et le lieu de tous les essayages. L'entrepreneur donnera la priorité aux essayages et ne doit pas prendre d'autres rendez-vous qui pourraient interférer avec les essayages ou les interrompre. La présence d'un seul tailleur de chaque entreprise sera requise. Si l'entrepreneur estime que les essayages nécessitent un autre tailleur, il peut le faire venir, mais à ses frais. Le MDN paiera les frais pour un seul tailleur et les prix ne doivent couvrir que l'aller et le retour. Les heures normales de travail sont de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. L'entrepreneur ne doit pas facturer le MDN pour les livraisons et la collecte des tuniques, ni pour déposer les factures.

a.	Heures normales de travall (Lundi-vendredi).		
	QTÉ d'estimation : 8 Par aller-retour	9	S Année 1 S Année 2 S Année 3
b.	Après les heures normales de travail (Lundi-Vendredi; 07:30 à 17:00) hrs).	
	QTÉ d'estimation : 5 Par aller-retour	9	S Année 1 S Année 2 S Année 3
c.	Samedi.	ч	Aillico
	QTÉ d'estimation : 2 Par aller-retour	9	S Année 1 S Année 2 S Année 3
d.	Dimanche.		
	QTÉ d'estimation : 2 Par aller-retour	9	S Année 1 S Année 2 S Année 3
е.	Jour férié.		
	(Estimation) QTÉ : 2 Par aller-retour	9	S Année 1 S Année 2 S Année 3

24. TEMPS CONSACRÉ À L'ESSAYAGE

Les essayages se font dans divers endroits, dont le magasin de vêtements de la Garde de cérémonie, l'Université Carleton et, à l'occasion, chez l'entrepreneur. Lorsque les essayages sont faits le MDN sera facturé à l'heure selon les taux indiqués ci-dessous. Un représentant de la GC doit être présent pour tous les essayages afin d'aider les tailleurs, leur donner des instructions, faire des suggestions et vérifier et approuver le travail à faire.

REMARQUE: La décision finale quant au travail à faire incombe au service d'approvisionnement de la GC.

TAUX HORAIRE

a.	Lundi a vendredi (neures normales) 7 h 30 a 17 h 00	
	Estimation : 35 h Par heure	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
b.	Après 17 h (Lundi-Vendredi)	
	Estimation : 10 h Par heure	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
c.	Samedi	
	Estimation : 4 h Par heure	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
d.	Dimanche	
	Estimation : 4 h Par heure	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3
e.	Jours fériés	φ / πποσ σ
	Estimation : 4 h Par heure	\$ Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3

25. COLLECTE ET LIVRAISON

L'entrepreneur est responsable de la collecte et de la livraison des tuniques (entre 10 et 125 tuniques, selon les besoins). Aucune tunique ne doit être prise en charge par les membres de la GC, ni livrée à ces derniers sans l'approbation préalable du responsable du magasin d'habillement de cérémonie.

26. ESSAYAGES

Les dates d'essayage sont très importantes. Il faut environ six (6) jours entre le deuxième et le dernier essayage. Toutes les retouches et les réparations doivent être terminées à la date indiquée par le service d'approvisionnement de la GC.

- a. Premier essayage (mesures et retouches). Pendant le mois de mai et le début juin, des groupes de 25 à 60 membres devront être mesurés et les ajustements requis doivent être faits. Les essayages auront lieu au magasin d'habillement de la Garde de cérémonie et commenceront autour de 7 h 30. Ils se termineront lorsque tous les membres du groupe de la journée auront été mesurés et que tous les ajustements ont été faits. Le jour même, l'entrepreneur devra emporter dans son atelier toutes les tuniques qui nécessitent des retouches. Pour cela, il devra s'assurer d'avoir suffisamment de place dans son véhicule pour transporter tous les uniformes (60 au plus) et que son véhicule est très propre surtout autour des portes et de l'ouverture du coffre. Si les tuniques sont tachées pendant la manipulation ou le transport, l'entrepreneur devra payer pour le nettoyage à sec. Et si les taches persistent, l'entrepreneur devra payer au gouvernement le prix total du vêtement. Il en sera ainsi pour toutes les collectes et toutes les livraisons qu'effectuera l'entrepreneur.
- b. Deuxième essayage (autres retouches), tous les membres des GGFG ou des CGG. Le deuxième essayage a généralement lieu la deuxième semaine de juin, selon les disponibilités de la GC. Ils seront faits à l'Université Carleton, pendant les heures normales de travail ou le soir, selon les disponibilités de la GC. Les étiquettes de retouche du premier essayage sont vérifiées ainsi que le travail effectué. Cet essayage est étalé sur une période de trois jours. Comme on l'a vu les années précédentes, de nombreuses retouches sont encore nécessaires à cette étape. Une fois de plus, l'entrepreneur devra transporter toutes les tuniques qui ont besoin de retouches pour les ramener dans son atelier.
- c. Dernier essayage (derniers ajustements) tous les membres des GGFG ou des CGG. Il a lieu habituellement 5 à 6 jours après le deuxième essayage, le soir à l'Université Carleton. Cet essayage est le plus important. L'ajustement de chaque tunique et l'apparence de chaque membre seront soumis à une inspection rigoureuse. Les étiquettes de retouche seront vérifiées une fois de plus ainsi que les retouches faites antérieurement. Il arrive très souvent qu'il reste encore beaucoup de retouches à faire alors qu'il reste très peu de temps avant le début de la relève de la Garde sur la colline du Parlement. Les tailleurs devront faire tout leur possible pour finir les retouches à temps. Aucun retard ne sera permis pour la livraison. Cet essayage est généralement étalé sur trois soirées, débutant à 18 h et se terminant à 22 h. Il s'agit là d'une approximation, les choses peuvent se passer différemment, selon l'horaire et l'attribution des tâches.

27. RETOUCHES SUPPLÉMENTAIRES POUR DES TRAVAUX NON CONVENUS À L'AVANCE.

Lorsque les retouches nécessitent des travaux qui ne sont pas décrits dans les sections précédentes, l'entrepreneur doit facturer le MDN à l'heure. Comme les travaux doivent être imputés à l'heure, aviser le MDN avant d'entreprendre les travaux.

Estimation: 100 h	
Par heure	\$ Année 1
	\$ Année 2
	\$ Année 3